
États financiers de l' Orchestre symphonique de Montréal

31 août 2022

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
État des résultats.....	3
État de l'évolution des actifs nets.....	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'
Orchestre symphonique de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Orchestre symphonique de Montréal (l'« OSM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OSM au 31 août 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'OSM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OSM à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'OSM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OSM.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OSM.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OSM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OSM à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 22 novembre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

Orchestre symphonique de Montréal

État des résultats

Exercice terminé le 31 août 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Produits			
Service à la clientèle et billetterie		4 542 578	1 027 042
Subventions	10	17 519 254	19 017 143
Cachets		1 041 007	807 586
Dons et commandites		6 028 889	5 778 599
Tournées		957 556	—
Placements		(373 779)	349 217
Autres		445 716	403 944
		30 161 221	27 383 531
Charges			
Production		22 839 552	16 812 880
Administration		2 880 321	2 351 474
Dons et commandites		2 270 079	6 374 649
Service à la clientèle et billetterie		1 534 504	915 587
Amortissement des immobilisations		569 172	545 013
		30 093 628	26 999 603
Excédent des produits sur les charges		67 593	383 928

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Orchestre symphonique de Montréal

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 août 2022

	2022				2021
	Dotations	Investis en immobilisations	Déficit	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	609 014	3 093 281	(3 249 341)	452 954	69 026
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	—	(236 340)*	303 933	67 593	383 928
Acquisition d'immobilisations	—	145 624	(145 624)	—	—
Dotation reçue	1 000 000	—	—	1 000 000	—
Solde à la fin	1 609 014	3 002 565	(3 091 032)	1 520 547	452 954

* Correspond à l'amortissement des immobilisations, déduction faite de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Orchestre symphonique de Montréal
État de la situation financière
 au 31 août 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		7 803 793	985 138
Placements	3	133 264	133 262
Débiteurs	4	3 433 334	3 435 598
Frais payés d'avance		178 879	12 502
		11 549 270	4 566 500
Encaisse réservée	9	—	4 989
Placements	3	9 179 136	13 054 919
Immobilisations	5	5 186 566	5 610 114
		25 914 972	23 236 522
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	7	3 131 974	2 409 535
Produits reportés	8	7 447 349	6 512 706
		10 579 323	8 922 241
Produits reportés	8	11 631 101	11 344 494
Apports reportés afférents aux immobilisations	9	2 184 001	2 516 833
		24 394 425	22 783 568
Engagements	11		
Actifs nets			
Dotations		1 609 014	609 014
Investis en immobilisations		3 002 565	3 093 281
Déficit		(3 091 032)	(3 249 341)
		1 520 547	452 954
		25 914 972	23 236 522

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil



_____, administrateur

_____, administrateur

Jonathan Tétrault

Orchestre symphonique de Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 août 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	67 593	383 928
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	569 172	545 013
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(332 832)	(332 831)
	303 933	596 110
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	2 264	1 365 173
Frais payés d'avance	(166 377)	(9 230)
Créditeurs et charges à payer	722 439	640 449
Produits reportés	1 221 250	1 474 638
	2 083 509	4 067 140
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	3 875 781	(5 262 211)
Variation de l'encaisse réservée	4 989	2
Acquisition d'immobilisations	(145 624)	(67 582)
	3 735 146	(5 329 791)
Activités de financement		
Dotations reçues	1 000 000	—
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	6 818 655	(1 262 651)
Encaisse au début	985 138	2 247 789
Encaisse à la fin	7 803 793	985 138

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.